

L'état initial

Données environnementales et milieux naturels

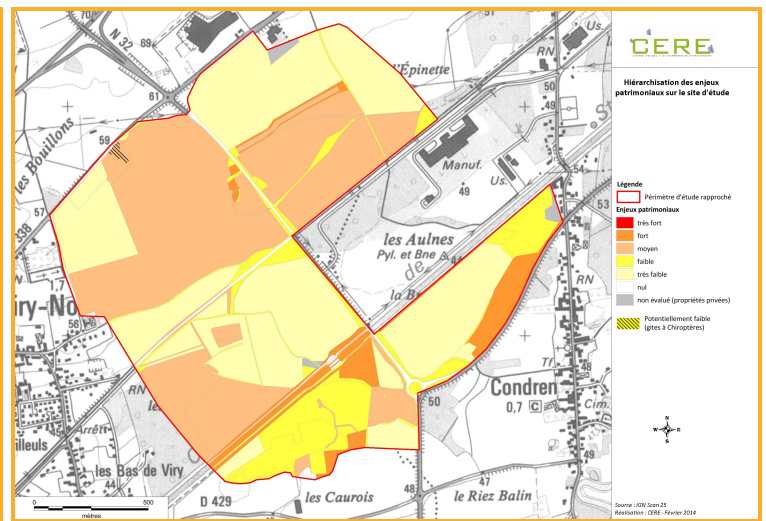
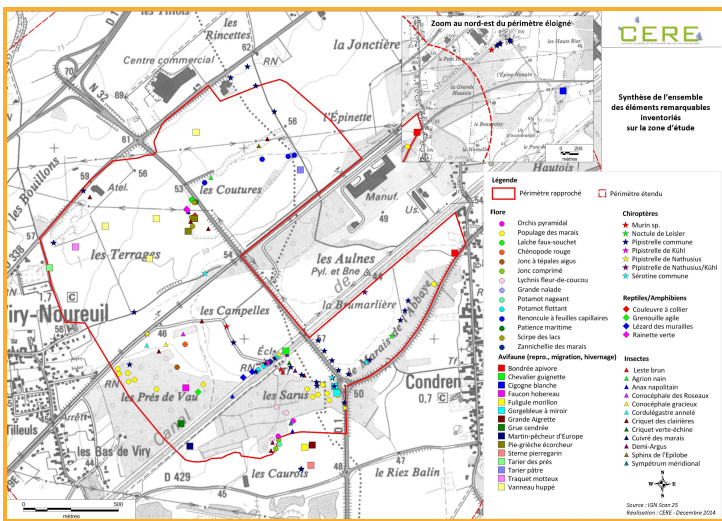
Le projet est partiellement inclus dans la ZICO « Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil », et est localisé à moins de 3 km des zones Natura 2000 « Moyenne vallée de l'Oise » (720 m) et « Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny » (1,05 km), et à moins de 3 km des ZNIEFF « Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte » (60 m), « Prairies inondables de l'Oise de Brissy-Hamégicourt à Thourotte » (730 m) et « Forêts de l'antique massif de Beine » (2,25 km).

L'étude écologique réalisée par le bureau d'étude LE CERE a révélé la présence dans l'ensemble de la zone d'étude (plus large que les secteurs sollicités eux-mêmes) de : 1 habitat remarquable, 14 espèces floristiques remarquables, 15 espèces d'oiseaux remarquables, 6 espèces de mammifères remarquables, 2 espèces d'amphibiens remarquables, 2 espèces de reptiles remarquables et 12 espèces d'insectes remarquables.

Le secteur des Terrages sollicité par la société GSM présente un enjeu moyen au niveau des cultures et un enjeu faible à fort au niveau de la zone anciennement exploitée et réaménagée à l'est. Le secteur des Campelles présente quant à lui un enjeu très faible au niveau des cultures, un enjeu moyen au niveau des boisements à proximité et un enjeu fort au niveau des milieux présents en bordure du canal.

Par ailleurs, une partie du secteur des Campelles a été caractérisée en zones humides avérées ou potentielles selon des critères pédologiques (2,42 ha au total au sein de la surface exploitable).

Enfin, aucun biocorridor ni réservoir biologique définis par le SDAGE, le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou l'étude de terrain ne passent directement dans l'emprise sollicitée par GSM.



Les impacts du projet et mesures proposées

Le paysage

L'étude paysagère réalisée par le cabinet DOMINIQUE MERLIN a permis de mettre en évidence des situations contrastées pour les 2 secteurs d'exploitation projetés.

Le secteur des Campelles bénéficie globalement de bonnes conditions d'insertion : il est encadré par la végétation du canal et le boisement des Prés de Vau. L'impact visuel du projet sera localement fort vis-à-vis des 2 habitations implantées au bord du canal, et dans une moindre mesure vis-à-vis de la déviation nouvellement créée. Il restera cependant circonscrit aux espaces compris entre la RD 1032, le canal et la voie ferrée.



Vue du secteur des Campelles depuis la RD 1032. Le site est en contrebas, entouré de végétation au sud (le long du canal) et à l'ouest (boisements des Prés de Vau). Il est peu visible depuis la RD 1032, et est éloigné de Viry-Notreuil.

Le secteur des Terrages est quant à lui bien visible, en l'absence de tout écran particulier, depuis les axes de circulation qui l'encadrent, en particulier la RD 1032 et la rue du Cimetière. Seule la distance vient atténuer la perception du site dans les espaces découverts du versant nord de la vallée. L'impact visuel du projet sera plus large pour ce secteur. Les habitations les plus directement concernées sont celles du chemin du Marais des Aulnes, les plus proches.



Vue du secteur des Terrages depuis la rue du Cimetière. La vue est dégagée et le site est visible dans son ensemble, de la zone d'activités des Terrages à la voie ferrée.

Les impacts du projet et mesures proposées

En phase d'exploitation, des merlons seront mis en place en périphérie des zones exploitées et seront régulièrement entretenus, l'exploitation se déroulera selon un phasage établi et dans la mesure du possible avec un réaménagement coordonné, et une haie sera implantée avant le commencement des travaux en bordure de la rue du Cimetière et du chemin du Marais des Aulnes. Après exploitation, une partie des terrains sera remblayée et l'autre (à l'est du secteur des Terrages) sera laissée en dépression avec un aménagement des talus en pente douce. La quasi-totalité des terrains retrouvera sa vocation initiale (espaces cultivés), et deux zones à vocation plus naturelles seront créées. La haie le long de la rue du Cimetière faisant écran pendant l'exploitation servira également à mettre en valeur cet axe situé en façade du village.

Les eaux souterraines

Précisons qu'afin de permettre l'exploitation du gisement au niveau du secteur des Campelles, la nappe sera rabatue jusqu'à 50 cm sous le toit du gisement. Le bureau d'études ANTEA a réalisé une modélisation hydrodynamique lors des phases d'exploitation nécessitant un tel rabattement, ainsi qu'après remise en état des terrains par remblayage jusqu'au TN, excepté au niveau de la partie est du secteur des Terrages laissée en dépression.

Les résultats des simulations indiquent des incidences piézométriques qui restent limitées au voisinage des zones du projet. En particulier, sur le secteur des Terrages, les hausses piézométriques sont limitées à environ 1 m en bordure des zones d'extraction remblayées, et les niveaux piézométriques simulés restent inférieurs à la surface topographique sur la zone est des Terrages laissée en dépression. Sur le secteur des Campelles, en réaménagement final, les incidences piézométriques sont limitées à plus ou moins 0,5 m.

Pour les deux phases d'exploitation des Campelles, les capacités d'exhaure maximales nécessaires au rabattement de la nappe sont de l'ordre de 200 m³/h. Les eaux pourront être rejetées, avec l'accord de VNF, dans le fossé latéral en rive droite du canal de Saint-Quentin, qui constitue un émissaire important pouvant laisser transiter un débit significatif.

L'incidence en cours d'exploitation (rabattement de nappe) et à long terme sur l'AEP de Condren est faible au regard des variations naturelles saisonnières de la nappe. De plus, les eaux sollicitées par le puits captant la nappe de la craie ne transitent pas sous les zones d'extraction. L'incidence sur l'AEP de Viry-Noueuil est nulle tant en phase d'exploitation qu'à long terme.

Afin de réduire les incidences du projet, sur le secteur des Campelles, en tant que de besoin, les débits d'exhaure pourraient être réduits si le rabattement de la nappe devait s'avérer utile pendant les phases d'exploitation du gisement de sables et graviers. Un masque constitué de matériaux peu perméables (limons par exemple) sera placé sur les talus à l'avancement de l'exploitation.

Par ailleurs, lors de la remise en état, un fossé sera créé en amont de la zone est du secteur des Terrages laissée en dépression (qui rejoindra le fossé existant le long de la RD.1032), afin de permettre un drainage et une circulation des eaux de ruissellement en amont de la zone.

D'un point de vue qualitatif, le projet est susceptible d'avoir des effets sur les eaux souterraines lors d'un déversement accidentel d'hydrocarbures ou par apport

de remblais extérieurs non conformes lors de la remise en état. Pour éviter tout risque d'accident et limiter l'extension d'un éventuel déversement, aucun stockage d'hydrocarbures ne sera réalisé sur le site, les engins seront ravitaillés par une cuve mobile au-dessus d'une aire étanche munie d'un débourbeur-déshuileur, des kits anti-pollution seront présents à l'intérieur des engins, les remblais extérieurs seront réceptionnés et triés au niveau d'une plateforme dédiée, où la vérification de leur caractère inerte et non polluant sera systématiquement réalisée.

Précisons qu'un accident se produisant sur le site ne pourra en aucun cas être à l'origine d'une pollution de la ressource en eau potable captée, du fait de la localisation du site en aval ou en position latérale par rapport aux captages du secteur, de sa localisation en dehors de leurs périmètres de protection et de la séparation de la nappe de la craie captée avec la nappe alluviale directement concernée par le projet par un niveau de sables argileux formant un écran peu perméable.

Enfin, afin de surveiller le niveau et la qualité des eaux souterraines lors de l'exploitation, la société procèdera à des analyses physico-chimiques 2 fois par an (hautes eaux et basses eaux) sur les piézomètres déjà mis en place sur le site.

Les eaux superficielles

Rappelons qu'une partie du secteur des Campelles est localisée en zone bleu clair du PPRI de la vallée de l'Oise. Les résultats issus de la modélisation hydraulique réalisée par Antea ont montré que le secteur des Campelles n'était plus soumis aux débordements de l'Oise suite aux travaux de confortement et de rehaussement de la digue du canal de Saint-Quentin. Ainsi le projet d'exploitation n'aura aucune incidence sur les crues de l'Oise.

En revanche, le secteur des Campelles reste potentiellement inondable par remontée de nappe ainsi que par les eaux de ruissellements issues des bassins versants situés au nord du projet dont les eaux sont piévées d'exutoire hydraulique.

Afin de ne pas aggraver le phénomène inondation, et conformément aux prescriptions du PPRI, les mesures suivantes seront appliquées sur le secteur des Campelles : stocks et merlons périphériques mis en place de manière discontinue et dans la mesure du possible au maximum en dehors de la zone bleue claire du PPRI, pistes d'exploitation réalisées dans la mesure du possible à la cote du terrain naturel.

D'un point de vue qualitatif, le projet pourrait avoir un impact sur le fossé latéral en rive droite du canal de Saint-Quentin, notamment au niveau de la concentration en matières en suspension (MES), lors du rejet des eaux pompées pour l'exploitation du secteur des Campelles.



Le fossé latéral au canal, près de l'écluse.

Les impacts du projet et mesures proposées

Les mesures suivantes permettront de limiter au maximum les MES rejetées dans le fossé latéral au canal, afin de se conformer à la préconisation de VNF de respecter les seuils admissibles R1 définis à l'article 1 de l'arrêté du 9 août 2006 modifié par celui du 17 juillet 2014 : un système de décantation sera installé avant le rejet des eaux d'exhaure, le pompage sera limité dans le temps (15 mois non forcément consécutifs) et sera arrêté en période de crue. Par ailleurs, la société GSM s'engage à faire réaliser régulièrement des prélèvements et analyses sur les eaux rejetées par un organisme de contrôle agréé, pour contrôler le non dépassement des seuils fixés par VNF.

Le projet pourrait également affecter la qualité des eaux de surface (fossés et mare à proximité) par déversement accidentel d'hydrocarbures. Les mesures d'évitement et de réduction du risque de pollution accidentelle et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures sont identiques à celles permettant de protéger les eaux souterraines.

L'environnement naturel

Le bureau d'études LE CERE a évalué les incidences potentielles du projet sur les espaces naturels et espèces remarquables du secteur.

Aucune relation n'a pu être mise en évidence entre les zones Natura 2000 localisées dans un rayon de 20 km autour du site d'étude et ce dernier, que ce soit au niveau du réseau hydrographique, de la topographie ou des espèces ayant motivé leur désignation. Le projet ne remettra donc pas en cause l'intégrité de ces zones Natura 2000.

En ce qui concerne les zones d'inventaire, des espèces ayant motivé la désignation de 2 ZNIEFF du secteur et de la ZICO englobant une partie des terrains ont été retrouvées dans la zone d'étude. L'évaluation des impacts résiduels sur ces espèces et les habitats favorables à ces espèces démontrant qu'elles ne subiront aucun impact significatif, le projet de carrière sur la commune Viry-Nouveau ne sera pas susceptible de remettre en cause l'intégrité des zones d'inventaire localisées au sein et à proximité des secteurs sollicités.

Le projet est susceptible d'avoir des impacts sur l'habitat et les espèces remarquables relevés dans l'aire d'étude, par le biais de la circulation des engins, d'une éventuelle pollution aquatique, atmosphérique, lumineuse ou sonore, de la possible création de zones pièges, des opérations de décapage des terres et d'extraction et de stockage des matériaux, de l'apport de matériaux de remblai pour la remise en état, de piétinements, ou encore de l'augmentation de la circulation sur les routes autour du site.

Des mesures d'évitement et de réduction ont été préconisées en conséquence par le bureau d'études LE CERE : la réalisation des travaux de décapage des terres en dehors de la période de reproduction des espèces, la préservation de la zone anciennement exploitée et réaménagée à l'est du secteur des Terrages, l'absence d'exploitation de nuit, l'information du personnel des consignes spécifiques contre la création de zones pièges, le balisage de la partie est de la zone laissée intacte à l'est du secteur des Terrages avant la pose de la clôture, l'évitement du secteur du canal abritant des espèces remarquables pour le rejet d'eau lié au pompage de la nappe, l'évitement des milieux remarquables (mégaphorbiaie et aulnaie – frênaie) le long du canal, la réalisation des travaux de remise en état du site de façon coordonnée avec l'avancement de l'exploitation, le

contrôle de la qualité des matériaux de remblai, l'optimisation de la circulation des engins, le respect de l'aire étanche pour l'approvisionnement des engins en hydrocarbures, l'exploitation du secteur des Terrages d'ouest en est et l'exploitation de la dernière tranche en période hivernale.



La zone anciennement exploitée et réaménagée à l'est du secteur des Terrages.



La mégaphorbiaie eutrophe en bordure du canal.



L'aulnaie-frênaie au sud-ouest du secteur des Campelles.

L'application de l'ensemble de ces mesures conduira à des impacts résiduels non significatifs du projet sur l'habitat et les espèces remarquables de la zone d'étude.

Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

Le bureau d'études LE CERE préconise en revanche en complément des mesures d'accompagnement et de suivi de l'exploitation : l'organisation du chantier, le suivi des mesures d'évitement et de réduction, le suivi des espèces remarquables, le suivi et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Les impacts du projet et mesures proposées

Le projet ne modifiant pas la nature des habitats actuellement présents, le canal de Saint-Quentin défini comme corridor écologique par le projet de SRCE ne sera pas altéré. Le projet n'aura pas non plus d'impact sur l'Oise, défini comme réservoir biologique par le SDAGE, du fait de l'éloignement du site par rapport au cours d'eau. Par ailleurs, du fait de l'application de certaines mesures d'évitement et de réduction, le projet n'affectera pas les continuités écologiques définies par le SDAGE au niveau hydrographique. Le projet n'affectera pas les corridors boisés de la zone d'étude, ni les corridors aquatiques (du fait notamment de l'évitement de la zone anciennement exploitée et réaménagée à l'est du secteur des Terrages).

Notons que la remise en état prévue permettra d'accroître la fonctionnalité écologique du site, par la création de prairies et de haies.

Enfin, la remise en état prévue permettra de reconstituer les zones humides affectées par le projet d'exploitation et d'apporter une plus-value à leur fonctionnalité, notamment écologique : l'intégralité du secteur des Campelles sera remblayée jusqu'au TN, et une zone de prairies humides sera créée au sud de la zone est des Campelles (sur 1,41 ha dans l'emprise sollicitée).

L'environnement agricole

Les terrains sollicités (55,5 ha) représentent moins de 5 % de la superficie agricole utilisée de la commune (prairie ou terres labourées). La quasi-totalité des terrains retrouveront leur vocation agricole initiale à l'issue de l'exploitation. Seuls 3,7 ha seront reconvertis en prairies à vocation écologique.

Le cadre humain et la santé publique

Une modélisation acoustique des activités projetées a été réalisée par le cabinet ENVITEC. Les résultats de cette modélisation durant les phases d'exploitation les plus pénalisantes ont permis de montrer que les seuils réglementaires seront respectés en limite de propriété (excepté ponctuellement quand les engins seront proches de la limite) et au niveau des habitations les plus proches, avec l'implantation de merlons en bordure d'exploitation. Les émergences sonores dues au projet ne seront par ailleurs pas susceptibles d'être à l'origine d'un risque sanitaire. D'autres mesures seront prises afin de réduire au maximum les bruits émis et les éventuelles nuisances pouvant en résulter : la conformité et l'entretien régulier des engins, l'optimisation des engins utilisés, l'entretien des pistes et voies d'accès, la limitation de la vitesse de circulation, l'utilisation d'un signal de recul de type cri du lynx.

En ce qui concerne les émissions de poussières inhalables et alvéolaires et les rejets de combustion, ils seront réduits par l'utilisation d'engins homologués fonctionnant au GNR, leur entretien régulier, la limitation de la vitesse de circulation sur les pistes internes, la circulation des tombereaux et camions en fond de fouille près des maisons, l'optimisation des engins utilisés, l'entretien des pistes et voies d'accès. D'autres mesures permettront de limiter au maximum la dispersion des poussières et fumées vers le voisinage : travail en fond de fouille, mise en place de merlons en bordure d'extraction, implantation d'une haie en bordure des premières habitations du bourg de Viry-Notreuil, arrosage des pistes par temps sec. Une estimation du risque sanitaire a été réalisée à partir de mesures d'empoussièrement effectuées sur d'autres sites de la société GSM, de la consommation estimée de GNR, et de guides de l'UNICEM et de l'INERIS.

Elle montre qu'aucun risque sanitaire n'est à craindre par inhalation de polluants atmosphériques, d'autant plus que la carrière ne sera pas à l'origine d'une exposition chronique (continue et de longue durée) des riverains, du fait des horaires de travail (7h – 17h 30 pouvant aller exceptionnellement jusqu'à 20h), de l'absence d'activités les dimanches et jours fériés, et de la durée limitée d'exploitation (6 ans et 9 mois pour l'extraction, 6 ans pour la remise en état finale).

Enfin, rappelons qu'une éventuelle pollution accidentelle des eaux au droit du site ne pourra en aucun cas être à l'origine d'une contamination de la ressource en eau potable, et donc d'un risque sanitaire, le site étant localisé en dehors de tout périmètre de protection de captage, et étant localisé en aval du captage de Viry-Notreuil et en position latérale de celui de Condren.

Le trafic routier

Le trafic moyen journalier de camions acheminant les matériaux extraits sur la carrière jusqu'à l'installation de traitement (en moyenne 32 rotations/jour) et de camions apportant des remblais extérieurs inertes (en moyenne 7 rotations/jour) ne modifiera pas le trafic existant sur le réseau routier majeur (RD.1032, RD.338, nouvelle liaison RD.429E – RD.1032). Il aura en revanche un impact faible à significatif sur le trafic des voies de desserte locale (rue du Cimetière, chemin de l'Écluse, rue du Mauger).

Par rapport à la situation actuelle, le trafic de camions de commercialisation en sortie de l'installation ne sera pas augmenté. De plus, celui-ci s'intègre déjà au trafic engendré par l'ensemble des activités du secteur.



La pesée d'un camion de commercialisation sur le pont bascule de l'installation de GSM à Tergnier.

Par ailleurs, la société GSM aménagera et sécurisera l'insertion et la sortie des camions sur le chemin de l'Écluse, et au besoin sur la rue du Cimetière, ainsi que sur la nouvelle liaison RD.429E – RD.1032 (panneaux « stop » pour les camions sortants, panneaux signalant la sortie de camions sur la route).

En ce qui concerne la liaison RD.429E – RD.1032, une convention tripartite (Département – commune – GSM) sera élaborée pour définir la structure de voie à mettre en place ainsi que son entretien ultérieur relativement au trafic engendré par la carrière.

Enfin, rappelons que la société GSM procèdera autant que nécessaire au nettoyage des voies publiques en sortie des secteurs d'exploitation, comme elle le fait déjà en sortie du site de l'installation de Tergnier.

L'utilité finale du site

Plusieurs paramètres ont été pris en compte dans le choix du réaménagement du site :

- le contexte environnemental, paysager et humain du site,
- le souhait des propriétaires,
- les contraintes de réaménagement imposées par le PLU de Viry-Nouveau,
- les orientations définies par le SDC, le SCoT du Pays Chaunois et le SDAGE Seine-Normandie,
- les contraintes techniques liées à l'exploitation, qui conditionnent la modalité d'extraction en eau ou à sec, la profondeur de l'excavation et la quantité de matériaux disponibles pour la remise en état,
- les préconisations des différents intervenants spécialistes en écologie, paysage, hydraulique et hydrogéologie,
- la volonté de la part du pétitionnaire d'ajouter une plus-value aux terrains remis en état, dans la mesure du possible.

Ainsi, conformément aux souhaits des propriétaires et aux dispositions du PLU, la quasi-totalité des terrains retrouveront leur vocation agricole initiale. Une zone à l'ouest du secteur des Terrages, ainsi qu'une zone au sud-est du secteur des Campelles, auront quant à elles une vocation écologique, afin de se conformer aux dispositions du PLU, de répondre au mieux à la compensation de l'atteinte aux zones humides, et de proposer une plus-value de la fonctionnalité écologique du site ainsi que des aménagements paysagers en bordure du bourg de Viry-Nouveau.

Précisons que la zone anciennement exploitée et réaménagée à vocation écologique à l'est du secteur des Terrages sera laissée intacte lors de l'exploitation.

La remise en état sur le secteur des Terrages consistera à :

- remblayer la partie ouest à l'aide de remblais extérieurs inertes et des terres de découverte jusqu'au TN, et remblayer la partie est uniquement avec les terres de découverte,
- reconstituer les terrains avec une pente naturelle vers le sud, sans création de zone de stagnation,
- profiler les talus résiduels en pente douce (30° maximum) sur la zone est laissée en dépression,
- créer un fossé de drainage en bordure nord de la zone est laissée en dépression, rejoignant le fossé latéral à la RD.1032,
- aménager une zone écologique et paysagère de transition avec le bourg de Viry-Nouveau sur une bande de 60 m de large le long de la rue du Cimetière (prairies mésophiles et haie en bordure de la rue du Cimetière et du chemin du Marais des Aulnes),
- constituer une haie écran en bordure ouest de la zone anciennement exploitée et réaménagée à l'est du secteur,
- reconstituer des espaces agricoles cultivés sur le restant des terrains.

Au niveau de la zone est du secteur des Terrages, la topographie sera donc mise en cohérence avec la zone anciennement exploitée et réaménagée à l'est du secteur, restée en dépression.

Quant à l'aménagement de la zone ouest du secteur des Terrages, la société GSM y porte une attention toute particulière, étant donné sa proximité avec le bourg de Viry-Nouveau. C'est pourquoi elle propose le remblayage intégral de cette parcelle, dans la continuité de l'ISDI exploitée par l'entreprise GUÉRIN-DROMAS, afin de reconstituer des terrains à un niveau homogène et identique à celui initial, et de permettre de réaliser des aménagements intéressants pour les riverains à proximité.

La remise en état du secteur des Campelles consistera à :

- remblayer la zone ouest jusqu'au TN à l'aide des terres de découverte, et remblayer la zone est avec des remblais extérieurs inertes et des terres de découverte jusqu'au TN, excepté une zone au sud reconstituée à un niveau topographique légèrement inférieur,
- aménager une zone à double vocation naturelle et agricole au sud de la partie est (prairies humides),
- reconstituer des espaces agricoles cultivés sur le restant des terrains.

Les opérations de réaménagement se dérouleront de façon coordonnée à l'extraction dans la mesure du possible. En effet, du fait de la nécessité d'apport de remblais extérieurs inertes pour remblayer la zone ouest du secteur des Terrages et la zone est du secteur des Campelles, ces zones-ci seront remises en état en décalé. Ainsi 6 ans supplémentaires seront nécessaires à la fin des opérations d'extraction afin de terminer le remblayage de ces zones.

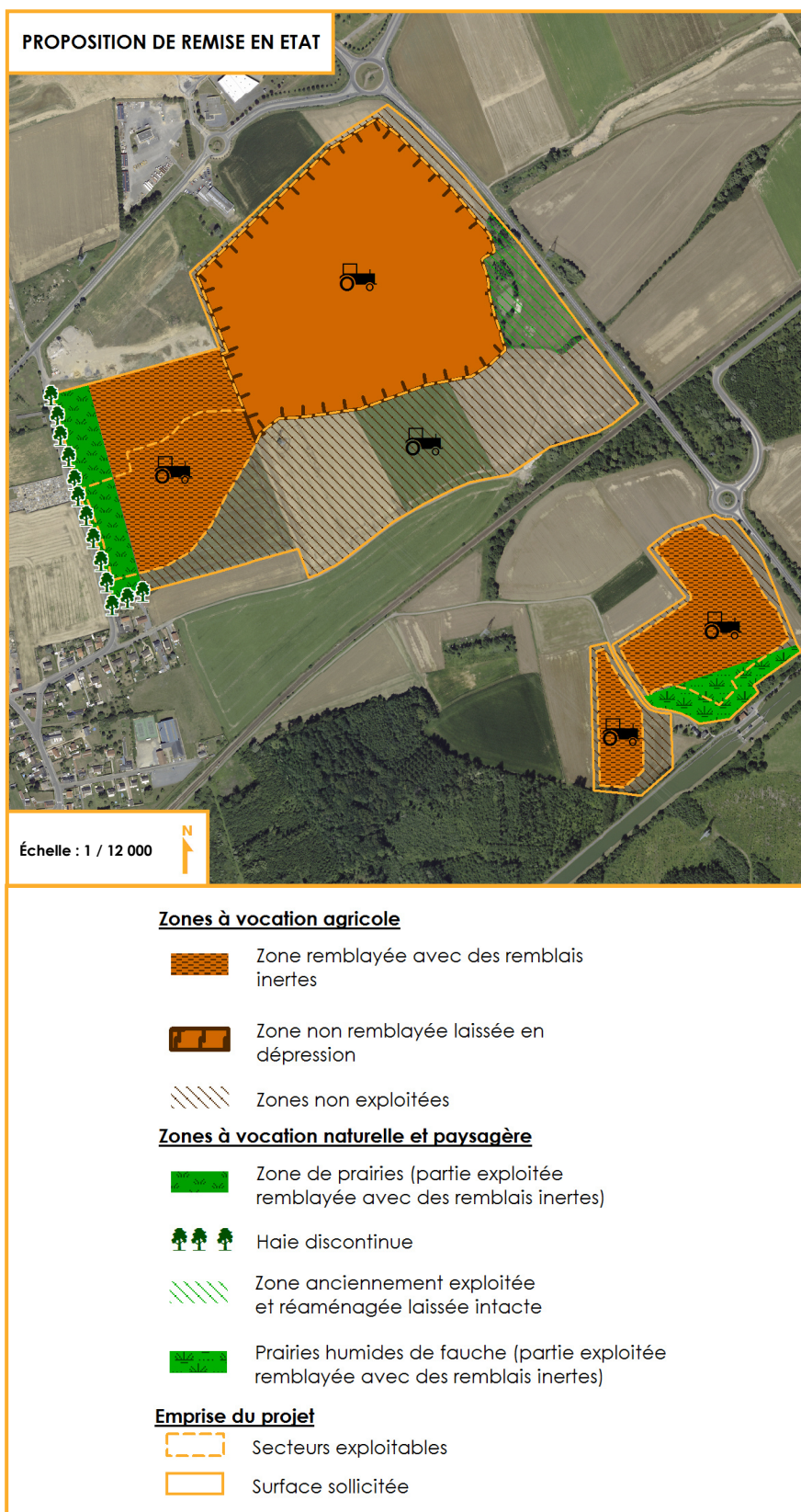
Les aménagements à vocation écologique (prairies de fauche, haies) ont été définis en collaboration avec le bureau d'études LE CERE, en ce qui concerne les principes de conception (paramètres hydriques, espèces à ensemercer et à planter, schéma de plantation) et les principes de gestion ultérieure (modalités et fréquences des fauches et élagages).

En conclusion, les terrains feront l'objet d'une remise en état soignée, tant au niveau de leurs caractéristiques physiques que de leur végétalisation, afin de favoriser l'intégration paysagère du site, le bon drainage des terrains notamment agricoles, le devenir écologique des zones à vocation naturelle et la préservation des conditions hydrodynamiques du secteur.

Les terrains remis en état seront entretenus par l'exploitant jusqu'au terme des travaux. Après réception du quitus de fin de travaux, les terrains seront restitués à leurs propriétaires, excepté la zone de prairies humides au sud-est du secteur des Campelles, qui resteront sous la responsabilité de GSM (terrains acquis en promesse de vente).

La majorité des terrains sera remis en culture. Les haies et zones de prairies seront quant à elles faciles à entretenir, et ne nécessiteront que peu d'interventions.

L'utilité finale du site



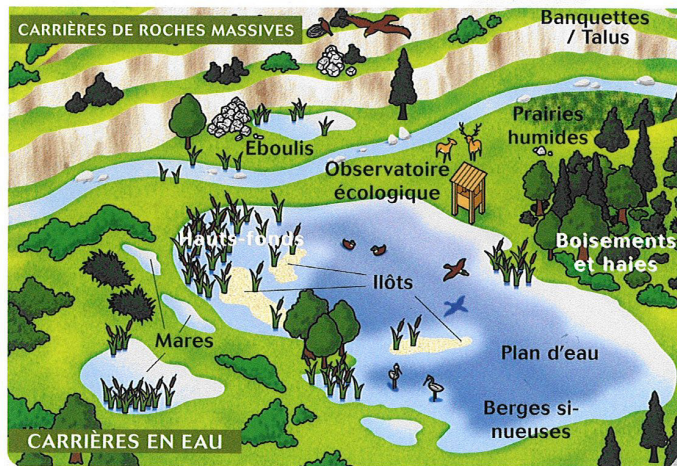
■ Les carrières et la biodiversité

Les carrières sont directement concernées par la biodiversité :

- l'exploitation de carrières a un impact sur les écosystèmes, les habitats et les espèces ;
- l'incidence sur la biodiversité est à prendre en compte à chaque étape de l'activité, lors du projet par les études initiales, lors de l'exploitation, lors des actions de réaménagement et bien sûr au moment de la restitution du site ;
- il est aujourd'hui prouvé que le réaménagement des sites peut permettre la création d'habitats et de milieux favorables à la biodiversité.

Un patrimoine écologique diversifié

Plusieurs paramètres influent sur la valeur écologique des sites et sur les potentialités offertes par les réaménagements des exploitations. Ce sont, par exemple, la présence d'espèces ou d'habitats remarquables, la situation de la carrière par rapport à un espace protégé, le type de gisements (roches meubles, roches massives, granulats marins...).

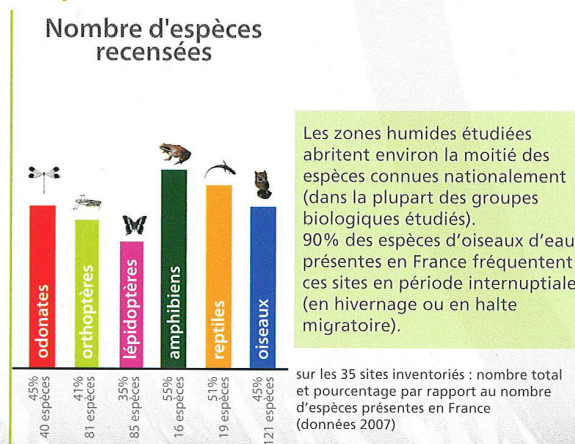


Les potentialités écologiques des carrières

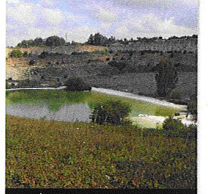
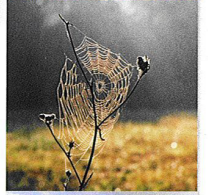
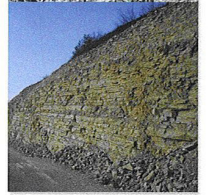
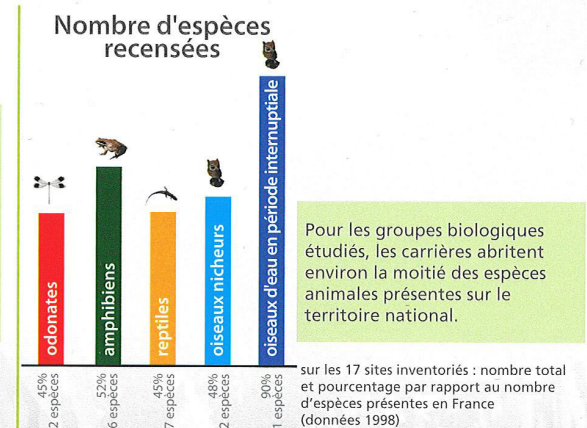
De nombreuses études scientifiques ont pu démontrer le potentiel écologique des carrières qui peuvent offrir, une fois réaménagées, des espaces privilégiés propices à la diversité floristique et faunistique. Elles peuvent aussi participer à la restauration du fonctionnement des écosystèmes.

Inventaires écologiques : des résultats

Zones humides issues de l'exploitation de carrières



Roches massives



■ La biodiversité dans la politique environnementale de GSM

En 2008, l'établissement d'une nouvelle Politique Environnementale a renforcé la démarche de progrès de l'entreprise sur 3 engagements :

- réussir l'intégration de nos activités dans les territoires,
- répondre durablement aux besoins en matériaux de la collectivité,
- prévenir, maîtriser et contrôler notre influence sur l'environnement.

Dans ce cadre, GSM a décidé de formaliser une politique spécifique sur la biodiversité pour l'intégrer formellement dans son système de management environnemental.

GSM a conclu un partenariat de 3 ans avec le Comité Français de l'UICN pour répondre à cet engagement.



GSM s'engage, par sa politique biodiversité, à contribuer à la préservation et la restauration de la biodiversité, et pour cela à :

- I. Former, sensibiliser et communiquer sur la biodiversité.
- II. Améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité.
- III. Développer la gestion écologique des sites.

Les actions prioritaires issues de cette politique sont :

- sensibiliser par des animations et des formations l'ensemble du personnel aux enjeux de la biodiversité et au rôle particulier des carrières ;
- homogénéiser l'expertise écologique sur les milieux et les espèces avec l'appui d'un référentiel et d'un réseau d'experts ;
- identifier et recenser les pratiques en faveur de la biodiversité mises en œuvre sur les sites afin de diffuser et partager les plus adaptées ;
- identifier et déployer des indicateurs clés pour évaluer la performance de la politique biodiversité de GSM ;
- pérenniser la qualité écologique des sites par une gestion adaptée et accompagnée par des partenariats territoriaux.



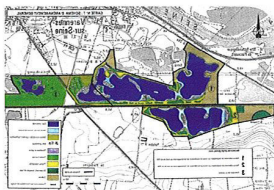
■ Des actions concrètes en faveur de la biodiversité

De nombreuses initiatives locales ont été engagées par GSM pour répondre aux enjeux écologiques. Issues de démarches volontaires ou effectuées dans un cadre réglementaire

(Natura 2000, SDAGE...), elles intègrent des objectifs de préservation, de maintien et d'amélioration de la biodiversité dans l'exploitation et la remise en état des sites



Rétrocession au Conservatoire du Littoral



Etude d'aménagement global



Réserve naturelle volontaire



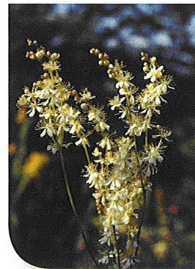
Observatoire



Création de mares et zones humides



Programme de recherche en milieu marin



Plantes protégées



Ingénierie écologique



Création d'habitats



Gestion écologique

- Etudes et diagnostics préalables
- Concertation locale avec les collectivités territoriales
- Partenariats scientifiques et techniques
- Ingénierie écologique
- Suivis des milieux
- Protection d'espèces et d'habitats
- Conventions de gestion écologique
- Dispositifs de protection des sites réaménagés
- Aménagements après carrières, observatoires...
- Pédagogie sur la découverte des milieux
- Etudes expérimentales

Actions présentées menées sur les sites GSM et filiales de Balloy / Bazoches-les-Bray (77), Cayeux-sur-Mer (80), Martot / Criquebeuf-sur-Seine (27), Maine de Boixe (16), Montesson (78), Pont-à-Mousson (54), Varennes-sur-Seine (77), Villepey (83), Gamsheim (67), Poussan (34), Baie de Seine (76).

Partenariats et collaborations conduits avec des associations naturalistes (ANVL, LPO...), l'Office National pour les Forêts (ONF), Conservatoires d'Espaces Naturels, Universités, Conseils Permanents d'Initiatives pour l'Environnement...



■ La biodiversité : enjeu majeur de la protection de l'environnement

La biodiversité, c'est quoi ?

La biodiversité représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes dans lesquels ils vivent. Elle reflète un système dynamique avec de multiples interactions entre les espèces, y compris l'homme et les milieux.

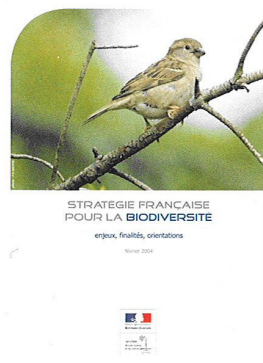
Préserver la biodiversité consiste à conserver les espèces et les habitats remarquables et menacés, mais aussi à prendre en compte la nature dite « ordinaire », indispensable au fonctionnement des écosystèmes. Les actions doivent donc intégrer le maintien et la restauration des continuités écologiques et des services environnementaux.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)

La destruction et la fragmentation du milieu, l'exploitation des ressources, l'introduction d'espèces envahissantes, la pollution des écosystèmes ainsi que le changement climatique entraînent un déclin alarmant de la biodiversité au niveau planétaire.

La France s'est engagée à lutter contre l'érosion de la biodiversité et a établi en 2004 sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité conformément à ses engagements pris auprès de la convention sur la diversité biologique (Rio, 1992). Elle est déclinée en 11 plans d'actions (forêt, patrimoine naturel, mer, urbanisme, agriculture, recherche...). Ils sont les instruments opérationnels pour intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles en mobilisant tous les acteurs économiques, les collectivités territoriales, le monde de la recherche...

Engagé fin 2007, le Grenelle de l'environnement a défini de nouveaux engagements pour la protection de l'environnement et en particulier pour la biodiversité.



Le rôle des entreprises

Les entreprises dont les activités ont des conséquences sur les écosystèmes ont un rôle actif à jouer pour maîtriser leurs impacts, engager des actions de préservation de la biodiversité et contribuer à sa restauration.



GSM Italcementi Group

**Région Nord-Ouest
Secteur Picardie**

Centre Oasis
Allée de la pépinière
CS 10003 – DURY
80044 AMIENS Cedex 1

Téléphone : 03 22 67 19 50
Télécopie : 03 22 67 19 51
Courriel : picardie@gsm-granulats.fr

www.gsm-granulats.fr

Dossier réalisé avec la participation de :



43, boulevard du maréchal Joffre
92340 BOURG-LA-REINE

Téléphone : 01 46 60 26 77
Télécopie : 01 46 60 45 96

Courriel : contact@atedev.fr

www.atedev.fr



CABINETS D'ÉTUDES ASSOCIÉS AU PROJET

ATE DEV – Dossier ICPE

Coordonnateur des intervenants
Étude pédologique pour la
détermination des zones humides

LE CERE – Étude écologique

ANTEA – Étude hydraulique et étude hydrogéologique

DOMINIQUE MERLIN – Étude paysagère

ENVITEC – Étude acoustique

CHANTIERS DE RÉFÉRENCE

L'A29, le Center Parc d'Ailette, la station d'épuration de Gauchy, le parc éolien de Saint-Quentin (en photos), le camp d'entraînement européen de Sissonne, l'extension des hôpitaux de Saint-Quentin et Laon, les équipements de la base de loisirs de Saint-Quentin...